



Rapport annuel 2025



Sommaire

Le mot des Présidents	3
Les principaux dirigeants	4
Les événements de l'année	6
Rapport de gestion	13
Préambule	14
Situation et activité au cours de l'exercice	16
Évolution prévisible et perspectives d'avenir	25
Autres informations relatives à la société ATB	28
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	30
États financiers consolidés IFRS	36
État de la situation financière	38
État du résultat global consolidé	39
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	40
Tableau des flux de trésorerie	41
Notes annexes aux comptes consolidés	42
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70

Mot des Présidents

L'année 2025 confirme les profondes transformations du transport aérien et du modèle aéroportuaire.

Dans un contexte encore contrasté en Europe, notre plateforme a accueilli 7,6 millions de passagers. Si le trafic est légèrement en retrait par rapport à 2024, Toulouse confirme la solidité de son modèle, avec une activité internationale qui représente désormais 60 % du trafic total et une connectivité toujours forte au service du territoire.

L'année a été marquée par la fermeture de la base easyJet, qui a pesé sur l'activité de la plateforme. Pour autant, une partie importante des capacités a déjà été compensée par l'ouverture de nouvelles lignes et le renforcement de plusieurs compagnies présentes à Toulouse-Blagnac.

Plusieurs signaux témoignent de la résilience de notre plateforme. La liaison avec Paris progresse de +1,8 % en 2025. Dans un contexte national de recul du trafic domestique, cette évolution souligne le rôle structurant de cet axe pour la connectivité et l'attractivité du territoire.

Dans cet environnement exigeant, la compétitivité reste au cœur de notre action.

Elle s'appuie d'abord sur notre capacité à développer une offre aérienne attractive, à se connecter au monde et à proposer les meilleures conditions tarifaires à nos partenaires.

Elle repose également sur la qualité de service offerte à nos passagers et à nos partenaires. En 2025, l'Aéroport de Toulouse-Blagnac a été classé, pour la quatrième année consécutive, premier aéroport français selon l'enquête ASQ d'ACI World et quatrième sur le panel européen de comparaison. Cette reconnaissance récompense l'engagement quotidien de l'ensemble des équipes et partenaires de la plateforme.

Elle passe enfin par notre capacité à poursuivre la transformation de l'aéroport pour répondre aux attentes opérationnelles, environnementales et sociétales.

L'année 2025 marque à ce titre une nouvelle étape importante dans notre trajectoire de décarbonation. L'obtention du niveau 4+ de l'Airport Carbon Accreditation vient reconnaître les efforts engagés depuis plusieurs années pour réduire nos émissions, développer les énergies renouvelables et mobiliser l'ensemble des acteurs de la plateforme autour d'une trajectoire commune. Ainsi, avec les centrales photovoltaïques des écoparcs P5 et P6, l'aéroport est devenu le premier producteur d'énergie photovoltaïque de la métropole toulousaine.

Plus que jamais, notre ambition est claire : poursuivre la transformation engagée pour faire de Toulouse-Blagnac un aéroport performant, compétitif et responsable, pleinement au service de son territoire.

Philippe Crébassa
Président du Directoire

Christian Cassayre
Président du Conseil
de surveillance

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Directoire

Président

Philippe Crébassa

Membres

Bruno Balerdi

Thierry Bonneville

Jean-Christophe Chauvignat

Alain de la Meslière

Conseil de surveillance

Membres

ATB Participation Eiffage

Christian Cassayre
Président

Cécile Cambier

Nicolas Ferroud-Plattet

Magali Huchette

Florent Janssen

Cécile Sery

République française

Florian de Filippo

Caroline Montalcino

Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse

Patrick Piedrafita
Vice-président

Irène Goaziou-Huret

Marie-Pascale Goudal

Philippe Robardey

Région Occitanie

Laurent Cherubin

Département Haute-Garonne

Pascal Boureau

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

Censeurs

Communes

Blagnac

Joseph Carles

Colomiers

Laurence Casalis

Cornebarrieu

Alain Toppan

Toulouse

François Chollet

Chambre de commerce et d'industrie

Toulouse

Patrice Cohade

DSAC Sud

Nicolas Dubois

Airbus

Florent Querol

Comité d'entreprise

Collèges

Agents d'encadrement
et techniciens

Éric Dumec

Cadre

Carole Bastiani

Ouvrier-employés

Virginie Huerta De Prada

Rodolphe Robert

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Comités du conseil de surveillance

Comité d'audit

Président

ATB Participation
Christian Cassayre

Membres

ATB Participation
Florent Janssen
Cécile Séry

CCIT

Philippe Robardey
Conseil départemental
de la Haute-Garonne
Pascal Boureau
République française
Florian de Filippo

Comité stratégie et investissements

Présidente

Toulouse Métropole
Agnès Plagneux-Bertrand

CCIT

Patrice Cohade
Région Occitanie
Laurent Cherubin

ATB Participation

Cécile Cambier
Florent Janssen
Nicolas Ferroud-Plattet

Comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance

Présidente

ATB Participation
Cécile Cambier

Membres

ATB Participation
Christian Cassayre
Cécile Sery
Toulouse Métropole
Agnès Plagneux-Bertrand

République française

Caroline Montalcino

Vice-Président

CCIT
Patrice Cohade

Commissaire aux comptes titulaire

Cabinet Mazars

Hervé Kerneis

2025

Les événements de l'année



1 Une évolution du trafic contrastée selon les destinations

En 2025, l'Aéroport Toulouse-Blagnac a accueilli 7,6 millions de passagers commerciaux, soit une baisse de 2,8 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la fermeture de la base easyJet au printemps 2025 et par l'impact de l'augmentation de la fiscalité sur les billets d'avion.

Le trafic vers Paris a néanmoins retrouvé une dynamique positive avec une progression de 1,8 %, confirmant sa place de première destination de la plateforme. Le trafic national a reculé de 2,7 %, tandis que le trafic international a enregistré une baisse équivalente, due principalement au recul des destinations européennes (-4,8 %). Le trafic international hors Europe est resté stable (-0,4 %).

Les compagnies low-cost ont représenté 50 % du trafic total en 2025. Le fret et la poste ont progressé de 1,7 % avec 32 429 tonnes traitées.



2 Une offre aérienne diversifiée et attractive



Aéroport Toulouse-Blagnac a poursuivi le développement de sa connectivité avec 26 compagnies aériennes desservant 81 destinations, dont 64 à l'international. Malgré un contexte de marché contrasté, plusieurs compagnies ont renforcé leur présence sur la plateforme, à l'image de Ryanair, première compagnie de l'aéroport et de Volotea en forte croissance. Toulouse confirme également son rôle de plateforme connectée aux grands hubs européens et mondiaux, avec des liaisons structurantes vers Paris-CDG, Amsterdam, Istanbul, Montréal ou Londres.

3

Une qualité de service reconnue au meilleur niveau français



Pour la quatrième année consécutive, l'Aéroport Toulouse-Blagnac s'est classé n° 1 des aéroports français en qualité de service selon l'enquête internationale ASQ (Airport Service Quality) de l'ACI World. La plateforme toulousaine se hisse également à la 4^e place d'un panel européen particulièrement compétitif.

Cette performance repose notamment sur la fluidité du parcours passager, la qualité d'accueil et les temps d'attente maîtrisés, régulièrement salués par les voyageurs.

4

Une expérience passager plus fluide et digitalisée

ATB a poursuivi en 2025 le développement de ses services premium et digitaux afin d'améliorer le confort et la fluidité du parcours passager. Les voyageurs peuvent désormais réserver en ligne différents services : coupe-file Premium, accès au salon La Croix du Sud ou encore stationnement aux parcs autos.

Le salon a enregistré une hausse de fréquentation de 10 % en 2025, confirmant l'intérêt des passagers pour des espaces dédiés au confort et au travail.



5

Un pilotage opérationnel renforcé



Sur le plan opérationnel, l'Hyperviseur APOC (Airport Operations Control Center) est entré en service après plusieurs années de développement collectif. Véritable centre névralgique de la plateforme, il centralise en temps réel les données liées aux vols, aux flux passagers, aux infrastructures et aux équipements, permettant une meilleure coordination entre les acteurs aéroportuaires, une optimisation des opérations et une amélioration de la ponctualité des vols.

6

Le Poney Club confirme son succès à l'été 2025

À l'été 2025, l'Aéroport Toulouse-Blagnac a accueilli la 3^e édition du Poney Club sur le parking P3. Du 11 juin au 30 août, l'événement a rassemblé 115 000 spectateurs, soit une progression de 55 % par rapport à 2024, confirmant son statut de rendez-vous incontournable de la scène électro toulousaine.

Le Poney Club a également renforcé l'attractivité et le rayonnement du territoire, en attirant un public venu de toute la France et de l'international, avec des retombées positives pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel local.



7

Une cybersécurité renforcée pour la plateforme

En 2025, Aéroport Toulouse-Blagnac et Airbus Protect ont signé un contrat stratégique pluriannuel en cybersécurité visant à renforcer la protection des infrastructures numériques de la plateforme.

Ce partenariat prévoit la surveillance continue des systèmes d'information et des actifs critiques de l'aéroport grâce à des dispositifs avancés de supervision, de détection des menaces et de réponse en temps réel.



8

L'aéroport confirme son rôle de hub mobilité régional



En 2025, l'aéroport de Toulouse-Blagnac a confirmé son rôle de plateforme de mobilité au service des territoires du Grand Sud-Ouest.

Avec un réseau de 12 lignes d'autocars opérées par FlixBus, BlaBlaCar et AndBus, le trafic global a dépassé les 28 000 passagers.

Cette croissance a notamment été portée par les bonnes performances des liaisons régionales vers Bordeaux et Agen.

9

Une nouvelle étape franchie dans la stratégie de décarbonation

En 2025, l'Aéroport Toulouse-Blagnac a obtenu la certification Airport Carbon Accreditation niveau 4+, délivrée par l'ACI Europe.

Engagé depuis 2010 dans le programme Airport Carbon Accreditation porté par l'ACI Europe, ATB a poursuivi une trajectoire continue de réduction de son empreinte carbone. Cette nouvelle certification est venue saluer une démarche ambitieuse reposant sur la diminution des émissions directes, la mobilisation des partenaires de la plateforme et la compensation des émissions résiduelles, au service d'un transport aérien plus durable.



10

Premier producteur d'énergie photovoltaïque de la métropole toulousaine



L'aéroport valorise ses surfaces en centrales de production d'énergie renouvelable afin de renforcer la souveraineté énergétique du territoire.

La mise en service de la centrale photovoltaïque de l'ÉcoParc P5 permet désormais de couvrir près de 30 % des besoins électriques de la plateforme, tandis que celle du P6 injecte l'équivalent de la consommation de 2 350 foyers sur le réseau public.

11

Une baisse historique des vols en cœur de nuit



En 2025, les mesures mises en œuvre par l'aéroport et les compagnies aériennes ont permis de poursuivre la diminution des vols en cœur de nuit (entre minuit et 6 heures). Le nombre de mouvements a reculé de 27 % par rapport à 2024, passant de 954 à 695 vols. Pour les seuls vols commerciaux passagers, la baisse atteint 42 %, établissant pour la deuxième année consécutive le meilleur niveau observé depuis quinze ans.

12

ATB renforce son engagement sociétal et inclusif

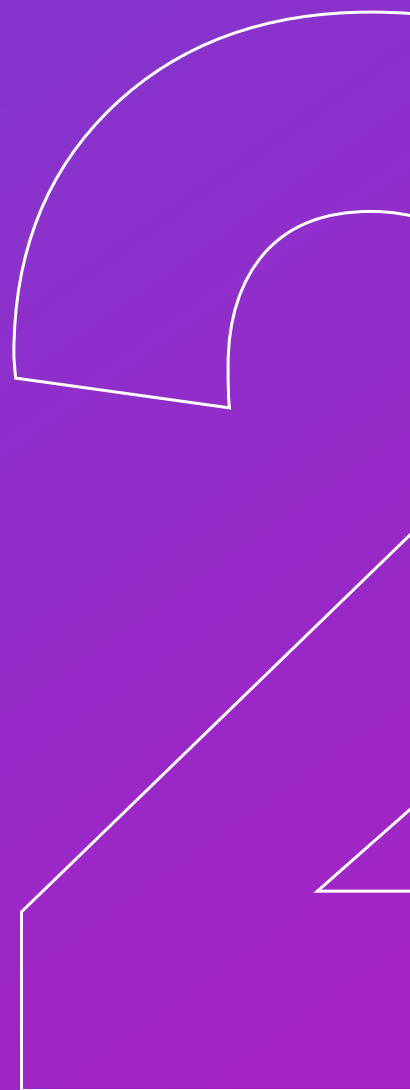
L'aéroport a organisé la 3^e édition du Job Dating des métiers aéroportuaires, réunissant plus de 1 500 candidats et une vingtaine d'entreprises de la plateforme autour de nombreux postes à pourvoir dans les métiers de l'assistance aéroportuaire, de la sûreté, de la restauration, du commerce et des services. Cet événement confirme le rôle d'ATB comme acteur majeur de l'emploi et de l'attractivité économique du territoire.

En 2025, ATB a également renforcé son engagement en faveur de l'inclusion et de l'emploi avec la signature d'une Convention de Développement de l'Emploi de trois ans avec l'Agefiph.

Avec un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de 7,63 % en 2024, supérieur à l'obligation légale, la plateforme poursuit le déploiement d'actions concrètes destinées à accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs et des personnels de sous-traitance en situation de handicap.



Rapport de gestion 2025





Préambule

Le trafic total de l'aéroport de Toulouse s'élève en 2025 à 7,6 millions de passagers, en léger retrait par rapport à 2024 (-2,8 %), avec un taux de reprise de 79 % par rapport à 2019.

Le trafic international se maintient à un niveau proche de celui de l'année précédente (-2,7 %) et représente, comme en 2024, 60 % du total (contre 49 % en 2019).

Le trafic national évolue dans une dynamique similaire (-3,0 % par rapport à 2024), à l'exception des liaisons avec Paris, qui enregistrent une progression (+1,8 %) pour la première fois depuis 2019.

Les mouvements d'avions commerciaux se situent à un niveau inférieur de 5 % à celui de 2024 et de 28 % par rapport à 2019. Le trafic se répartit, pour la seconde année consécutive, à parts égales entre compagnies traditionnelles et low-cost (50 % chacun, contre 57 % pour les compagnies traditionnelles en 2019). Dans un même temps, la plateforme e-commerce a enregistré une croissance de 6 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2024, portée par le déploiement de nouveaux services en ligne.

Cette performance s'inscrit dans une amélioration continue de l'expérience client. La qualité de service demeure d'ailleurs un axe majeur : en 2025, l'enquête ASQ a de nouveau classé Aéroport Toulouse-Blagnac premier aéroport français et quatrième sur le panel européen de comparaison. Sur le plan environnemental et sociétal, l'aéroport a poursuivi en 2025 ses engagements avec constance. Les efforts engagés pour limiter les vols en cœur de nuit se traduisent par une baisse de 27 % sur l'année. La trajectoire vers le Net Zéro Carbone à l'horizon 2029 s'est renforcée avec l'obtention du niveau 4+ de l'Airport Carbon Accreditation.

Les centrales photovoltaïques des écoparcs P5 et P6 positionnent l'aéroport comme le premier producteur d'énergie photovoltaïque de la métropole toulousaine. À elle seule la centrale du parc P5 couvre désormais près de 30 % des besoins électriques de la plateforme. De nouveaux projets sont en outre engagés côté piste en partenariat avec Sun'R et l'AREC Occitanie.

2025 est aussi une année de transition entre deux plans stratégiques, CARE, dont les réalisations arrivent à leur achèvement dans cette cinquième année et PULSE 2030 qui porte l'ambition de performance pour les 5 prochaines années.

Sommaire

1. Situation et activité au cours de l'exercice	16
1.1. Évolution du trafic	17
1.2. Services aux clients et Exploitation	17
1.3. Investissements	18
1.4. Performance économique	19
1.4.1. Le groupe (en IFRS)	
1.4.2. La société ATB (en French GAAP)	
1.4.3. Les filiales (en French GAAP)	
1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale	22
1.6. Activité de Recherche & Développement	24
2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)	25
2.1. Pulse 2030	25
2.2. Contrat de régulation économique	25
2.3. Trafic	26
2.4. Activités commerciales	26
2.5. Activités immobilières / Diversification	26
2.6. RSE	27
3. Autres informations relatives à la société ATB	28
3.1. Actionnariat des salariés	28
3.2. Distribution de dividendes	28
3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients	28
3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal	29
3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices	30

1. Situation et activité au cours de l'exercice

Comptes consolidés IFRS 2025 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

• Trafic en milliers de passagers	7 620	-2,8 %
• Produits des activités ordinaires	162	+0,5 %
>Redevances services publics aéroportuaires	47,2	-2,2 %
>Revenus extra-aéronautiques	78,1	-0,4 %
>Tarif sûreté et sécurité	36,5	+6,6 %
• EBITDA	51,4	-6,5 %
% CA	31,8 %	
• Résultat opérationnel courant	23	-15,4 %
• Résultat net	16,8	-11,5 %
• Investissements	28,5	+11,2 %

1.1. Évolution du trafic

Un trafic porté par l'international

Le trafic de 2025 est en baisse avec 7 621 409 passagers commerciaux (-2,8 % par rapport à 2024), et reste en repli de 20,8 % par rapport à 2019.

Le trafic passagers sur l'international est en retrait avec -2,7 % (60 % du trafic contre seulement 51 % en 2019) mais reste à des volumes proches de ceux d'avant Covid avec un taux de reprise de 96 %.

Le trafic national, qui est en décroissance de 3,0 % en 2025, n'affiche qu'un taux de reprise de 64 % vs 2019. Malgré cela, Paris reste la destination la plus fréquentée de la plateforme avec 2 100 486 passagers et est le seul faisceau en croissance pour cette année 2025.

La tendance de répartition legacy / low-cost reste équilibrée avec 50 % du trafic pour les legacy, 50 % pour les compagnies low-cost. À noter qu'en 2019, les legacy représentaient 57 % du trafic contre 43 % pour les compagnies low-cost.

Les mouvements d'avions commerciaux, au nombre de 63 388, sont en baisse de 5 % par rapport à 2024 et de 28 % par rapport à 2019.

1.2. Services aux clients et Exploitation

Offres de services

Dans une démarche constante d'amélioration de l'accueil et de la qualité de service, plusieurs projets structurants ont été menés au cours de l'année.

- **Modernisation du salon La Croix du Sud**

Le rez-de-chaussée du salon La Croix du Sud a fait l'objet d'une transformation visant à renforcer la luminosité et le confort des passagers avec notamment de nouvelles assises.

- **Réaménagement du patio du Hall A**

Le patio du Hall A a été réaménagé afin d'offrir aux passagers un espace extérieur plus ouvert, plus agréable et plus convivial.

- **Déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les Eco Parcs P5 et P6**

L'équipement des Eco Parcs P5 et P6 d'ombrières photovoltaïques a été l'opportunité de réorganiser le stationnement afin d'améliorer le confort, l'orientation et la sécurité des passagers : numérotation des places, totems identifiés par des noms de villes ou de pays, optimisation des cheminements, éclairage sous ombrières.

- **Renforcement de l'offre à destination des familles**

L'offre d'animations dédiées aux enfants a été renouvelée, enrichie et densifiée afin d'accompagner les familles et d'améliorer les conditions d'attente en salle d'embarquement.

Satisfaction des passagers

La satisfaction globale des passagers s'est maintenue à un très bon niveau au cours des quatre trimestres de l'année et la moyenne s'établit à 81,5 points ; ce résultat positionne l'aéroport de Toulouse-Blagnac à la 1^{re} place des aéroports français et à la 4^e place sur le panel européen de comparaison.

Les indicateurs consolidés « facilité de parcours », « temps d'attente » et « accueil et courtoisie » restent à des niveaux très satisfaisants avec des résultats respectivement de 82,5 points, 83,5 points et 83,4 points. L'indicateur consolidé « disponibilité des services », continue de progresser avec un résultat annuel de 77,9 points.

Évolution de l'exploitation

Durant l'année 2025, ATB a poursuivi l'aménagement des circuits d'embarquement depuis le hall C avec la mise en service en avril de 2 nouvelles passerelles et la redéfinition des circuits d'embarquement à pied en mode WIWO sur quatre postes avion.

Le circuit de traitement des passagers à mobilité réduite a également été amélioré avec un nouveau sas d'accès pour faciliter l'accessibilité de notre partenaire dans ces opérations d'embarquement / débarquement.

Dans le hall D, et conformément aux directives européennes, nous avons démarré progressivement fin octobre la mise en service des EES (Entry Exit System) tant sur le circuit des départs que celui des arrivées internationales.

Entre septembre et décembre 2025, le contrôle d'accès biométrique des personnels a été intégralement changé pour répondre aux orientations réglementaires et opérationnelles demandées. En zone côté piste, l'accès des véhicules au portail C a été facilité par un réaménagement complet du dispositif de sécurisation.

Enfin en coordination avec les assistants de la plate-forme, nous avons équipé les zones apparaux, à proximité des postes avion, de bornes électriques privatisées IRVE permettant à nos partenaires de les accompagner dans le déploiement de leur flotte de véhicules électriques.

1.3. Investissements

Des investissements globaux en hausse centrés sur le renouvellement et les EnR

ATB a poursuivi son effort d'investissement à hauteur de 28,5 M€ (contre 25,6 M€ en 2024). Ce programme d'investissement a été principalement dédié aux opérations de renouvellement et au développement des énergies renouvelables.

Des investissements de renouvellement en hausse

ATB a poursuivi son effort d'investissement de renouvellement à hauteur de 15,9 M€ (contre 15,8 M€ en 2024) afin de maintenir ses actifs à un haut niveau de performance en termes de qualité de service, mais aussi répondre aux nouvelles exigences de mise en conformité réglementaires en aérogare et en zone côté piste.

Des investissements liés au développement des EnR au service du territoire

ATB a mis en service durant l'été 2025 une nouvelle centrale photovoltaïque en ombrières et en injection d'une puissance de 8,4 MWc sur le parking ECO P6 pour un montant de 8,3 M€.

Des investissements liés aux missions régaliennes

Avec un montant global de 3,2 M€, les investissements ont été majoritairement dédiés à la modernisation du système de contrôle d'accès sûreté (2 M€).

Des investissements de capacité dédiés principalement aux études de développement et décarbonation de nos activités aéroportuaires

Au-delà du projet HEMERA dédié au développement des activités industrielles sur la zone de Blagnac 1, ATB a lancé les études de deux autres grands projets, l'un dédié au développement du trafic international « intra-muros » dans le satellite du hall D, l'autre à l'électrification de l'ensemble des activités aéroportuaires en zone côté piste.

1.4. Performance économique

1.4.1. Le groupe (en IFRS)

1.4.1.1. Évolution de l'activité

Ensemble des revenus

Dans le contexte de baisse de 2,8 % du trafic passager, le chiffre d'affaires 2025 ressort à 162 M€ en légère augmentation de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les redevances aéronautiques (47,20 M€) corrélées au trafic sont en baisse de 2,2 % par rapport à 2024.

Les revenus des activités extra-aéronautiques (78,10 M€) sont comparables à ceux de 2024 mais avec des évolutions contrastées selon les activités : contractions respectives de 1,8 % des produits des parcs autos et de 3,5 % des redevances commerciales et croissance marquée de 3,6 % de l'immobilier.

Le produit de la taxe sur la sûreté et la sécurité (36,50 M€) est en plus forte hausse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent après la mise au standard 3 de l'inspection filtrage des bagages de soute.

Revenus extra-aéronautiques

• Les parcs autos, une baisse plus contenue que celle du trafic

L'activité des parcs autos enregistre une baisse en raison du recul du trafic. Toutefois, l'impact reste plus limité. Au total, les recettes s'élèvent à 29,60 M€ et diminuent de 1,8 % par rapport à 2024.

Les comportements des clients des parcs autos évoluent : qu'ils soient affaires ou loisirs, ils privilégient des tarifs attractifs. Dans ce contexte, les réservations en ligne ont progressé de 6 % grâce à un yield management dynamique et des offres adaptées pour orienter la clientèle vers les parcs de proximité et augmenter ainsi le panier moyen.

À l'inverse, l'activité au comptant enregistre un recul significatif de 6 % par rapport à 2024, touchant à la fois la clientèle affaires, en lien avec la politique de déplacements des entreprises, et la clientèle loisirs désormais davantage orientée vers la réservation en ligne ou ayant recours de plus en plus aux VTC.

L'activité abonnés enregistre une croissance de 2,1 %, portée par les augmentations de tarifs ainsi que par la montée en gamme de certains abonnements existants.

• Une activité immobilière toujours soutenue

Les revenus immobiliers 2025 représentent 27,5 M€ et affichent une croissance de 2,6 % versus 2024. L'activité immobilière s'apprécie grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs parmi lesquels l'indexation annuelle des loyers (+ 4,45 %), différentes revalorisations contractuelles et locations additionnelles.

• Les activités commerciales en repli

En 2025, les activités commerciales enregistrent un montant total de redevances de 20,8 M€, en recul par rapport à l'exercice précédent de 3,5 %.

Le Salon La Croix du Sud connaît une progression de chiffre d'affaires de 10 % plus soutenue que le trafic, grâce à une belle dynamique du groupe Air France, des opérateurs, et du succès de la mise en ligne de ce service via notre plateforme e-commerce.

Les revenus des loueurs cette année se maintiennent, essentiellement dû au positionnement tarifaire.

La régie publicitaire quant à elle, connaît une baisse importante marquée par la frilosité des annonceurs nationaux et internationaux dû au contexte économique, mais également par l'effet JO 2024.

Le duty free affiche des résultats en demi-teinte, marqué par une consommation en berne des passagers les plus contributeurs sur le Main Store. Le Last Minute, situé en zone sous douane, se démarque avec une performance supérieure.

Les revenus de la restauration performant davantage que les revenus retail, avec une meilleure fréquentation des établissements en zone réservée.

2025 marque une nouvelle année record en termes de fréquentation pour la guinguette musicale « Poney Club ».

La 3^e édition a attiré 115 000 visiteurs (+ 55 % par rapport à 2024). L'évènement signe un nouveau record et confirme son statut de rendez-vous incontournable de l'été toulousain, faisant de l'aéroport un véritable lieu de destination.

À noter que l'exercice 2024 incluait une prestation exceptionnelle « Rencontres de l'UAF », absente en 2025, affectant ainsi le niveau des revenus pour cette même année.

• Les nouvelles activités liées aux énergies renouvelables

L'année est marquée par la mise en service anticipée, en septembre 2025, d'une centrale photovoltaïque en ombrières d'une puissance de 8,3 M_{Wc} située sur le parc de stationnement P6. La totalité de la production est injectée sur le réseau public de distribution et rémunérée dans le cadre d'un contrat de complément de rémunération avec EDF OA. Cette activité a permis de générer un revenu 0,3 M€ sur la période.

1.4.1.2. Résultat du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé, relativement stable en 2025, s'établit à 161,90 M€ contre 161 M€ en 2024.

Les coûts opérationnels avant amortissements s'établissent à 110,5 M€ contre 106 M€ en 2024, en hausse de 4,2 %, sous l'effet du renforcement du plan d'entretien et de la hausse des charges de personnel.

En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 51,4 M€ en 2025 contre 55 M€ en 2024, en recul de 6,5 %.

Les dotations aux amortissements à 28,4 M€ augmentent de 0,6 M€ par rapport à 2024 dont -0,6 M€ sur la provision pour fin de concession et + 1,2 M€ sur les dotations des actifs immobilisés.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 23 M€ contre 27,2 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier est une charge nette de 2,4 M€ contre 2,5 M€ sur l'exercice précédent. Le résultat net 2025 est un bénéfice de 16,8 M€ en retrait de 2,2 M€ par rapport à 2024.

1.4.1.3. Structure financière

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 108,9 M€. Au cours de l'exercice, les capitaux propres sont restés relativement sous l'effet de la distribution de dividendes pour 17 M€ compensée par le résultat consolidé de l'exercice pour 16,8 M€.

À la clôture 2025, la dette nette du groupe de 88 M€ est en augmentation de 10,6 M€ sous l'effet de la baisse de la trésorerie du groupe de 11 M€.

Le ratio dette nette / EBITDA du groupe s'établit à 1,7 à fin 2025 contre 1,4 en 2024.

1.4.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture

Néant

1.4.2. La société ATB (en French GAAP)

1.4.2.1. Résultats de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 154,1 M€ contre 153,5 M€ en 2024, en hausse de 0,4 %. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 108,2 M€ contre 105,1 M€ en 2024. En conséquence, l'EBITDA atteint 45,9 M€ en 2025 contre 48,3 M€ en 2024.

Le résultat d'exploitation s'élève à 21,2 M€ contre 24,1 M€ en 2024 ; les dotations aux amortissements sont en hausse de 0,5 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 1 M€ en 2025. Il est en baisse de 0,8 M€ par rapport à l'année précédente : la baisse de rémunération des excédents de trésorerie (-1,5 M€) est compensée par la hausse des dividendes reçus des filiales (+ 0,4 M€) et la baisse des charges financières (+ 0,3 M€).

Après une charge d'impôt de 4,4 M€, l'exercice 2025 est bénéficiaire avec un résultat net de 14,8 M€ contre 17 M€ en 2024.

1.4.2.2. Structure financière

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 186,7 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 3,4 M€, principalement sous l'effet de l'augmentation du fonds de caducité pour 5,9 M€ compensée par le versement de 17 M€ de dividendes.

La dette nette s'élève à 47,3 M€ à la clôture de l'exercice 2025, en hausse de 6,9 M€. Au 31 décembre 2025, les covenants bancaires sont respectés.

1.4.3. Les filiales (en French GAAP)

1.4.3.1. ATBD2i

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 5,7 M€ en 2025 contre 5,5 M€ en 2024.

Le résultat d'exploitation de 1,6 M€ est en baisse de 0,6 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2025 de la société s'élève à 0,9 M€ contre 1,2 M€ en 2024.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la société atteignent 4,4 M€ avec le versement de dividendes pour 0,5 M€ et le résultat de la période. La dette bancaire est de 23,1 M€.

1.4.3.2. ATBDH

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, assure le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession avec un premier hôtel ouvert en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 2,1 M€ en recul de 8 % par rapport à 2024, en lien avec la baisse du revenu par chambre et la fin de la facturation des loyers variables additionnels, au titre de la compensation des mesures d'accompagnement mises en place lors de la période COVID. L'activité restauration affiche un recul de 12 %.

La société est bénéficiaire, affichant un résultat de 0,4 M€ contre 0,5 M€ en 2024.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres sont de 1,2 M€ avec le résultat de la période. La dette bancaire s'élève à 11,3 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 0,7 M€.

1.4.3.3. ATB ENR1

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1 (ATB ENR1), filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, a été créée en 2022 et porte une centrale photovoltaïque sous la forme d'une ombrière de parking.

En 2023, ce projet a été lauréat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance supérieure à 500 kWc ». La société bénéficie donc de conditions de tarif privilégiées et garanties pour l'injection de la production de la centrale.

La centrale a été mise en service en septembre 2025. Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 0,3 M€ et le résultat net est une perte de 0,3 M€.

1.4.3.4. ATB XP

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Xpérience (ATB XP, ex ATB EM), filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, a été créée en 2023 et est destinée à l'organisation et la gestion de manifestations à caractère commercial, artistique, culturel et sportif.

En 2025, la société a porté l'évènement du Poney Club. Le chiffre d'affaires s'élève à 0,3 M€ et le résultat net est un bénéfice de 0,2 M€.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres sont de 0,2 M€ avec le résultat de la période.

1.4.3.5. Autres filiales

La société ATBDI est filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac.

Elle a été créée en 2021 pour développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité en 2024. Le résultat net est une perte non significative de 0,7 k€.

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Santos Dumont (ATB SD) est une filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI). Elle a été créée en 2022 et se destine à porter un ensemble immobilier industriel aéronautique sur Blagnac 1. Le résultat net est une perte non significative de 1,3 k€. Le 19 décembre 2025, la société a conclu un financement pour un montant maximum de 5,4 M€ en vue de l'acquisition en 2026 des droits réels de la Convention d'Occupation Temporaire consentie par ATB à AEROTEC & CONCEPT, en vue de location par ATB SD de l'ensemble immobilier industriel à l'industriel.

1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale

Actualité sociale

- **Une politique sociale responsable valorisant les compétences, l'inclusion et le dialogue social**

ATB a à cœur de faire de la sécurité et de la qualité de vie au travail une priorité.

En 2025, le taux de fréquence des accidents du travail s'est maintenu au niveau de 2024 qui avait baissé de 70 % par rapport à celui de 2023.

ATB a mis en place en 2024 un référentiel de compétences managériales portant la vision du management au sein de l'entreprise, partagées par l'ensemble des managers et renforçant ainsi la culture de l'entreprise, en ligne avec nos valeurs. Le parcours de formation associé pour les managers sur une durée de 18 mois a été lancé en 2025.

La 3^e édition du Jobdating des métiers aéroportuaires a eu lieu le 12 février 2025 : 23 entreprises de la plateforme de Toulouse-Blagnac et 4 acteurs de l'emploi étaient présents pour accueillir plus de 1 500 candidats venus découvrir les opportunités et les métiers aéroportuaires.

ATB a signé en 2025 une convention de développement de l'emploi avec Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) qui illustre son engagement et une politique ambitieuse en faveur de l'inclusion et de l'employabilité des personnes en situation de handicap.

• **L'engagement sociétal au travers de nos actions de mécénat**

ATB a, depuis des années, un engagement fort dans le mécénat avec une stratégie orientée sur la culture, le sport, l'éducation, l'insertion professionnelle et l'emploi, le développement durable et la santé.

En 2025, ATB a lancé un nouvel appel à projets auprès de l'ensemble des collaborateurs pour soutenir des actions d'intérêt général en partenariat avec des associations locales.

À l'issue de la sélection, deux projets ont été retenus par notre comité de mécénat, tous deux en lien direct avec la santé et l'accompagnement des publics fragiles.

- Opération Bloc en Couleurs 31 : l'association agit pour améliorer la prise en charge des enfants au bloc opératoire pédiatriques du CHU de Toulouse, en transformant leur environnement pour réduire la peur et l'anxiété.
- Être en couleur : l'association accompagne les personnes en soins palliatifs ainsi que leurs proches, grâce à un réseau de bénévoles spécialement formés pour intervenir dans différents établissements de soins du département.

Le mécénat ATB permet également d'encourager l'entraide, la générosité et le sens du collectif — des qualités essentielles qui participent à la dynamique humaine de notre entreprise.

Actualité environnementale

• **Étude d'impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE)**

Les conclusions de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée ont été présentées par le préfet le 26 novembre 2025. Le projet d'arrêté retient les mesures suivantes :

- L'interdiction de programmer un vol commercial entre 23h00 et 6h00 pour les décollages et entre 23h30 et 6h00 pour les atterrissages.
- L'interdiction des aéronefs de chapitre 3 et 4 avec une marge acoustique cumulée inférieure à 13 EPNdB entre 22h00 et 6h00.
- Le retrait du cœur de nuit et au plus tard le 31 décembre 2028 du vol opéré par Chronopost.
- L'institution d'un comité de surveillance du trafic de nuit placé sous l'autorité du président de la commission consultative de l'environnement.

La prochaine étape sera la consultation publique sur cet arrêté afin de proposer un nouvel arrêté qui sera soumis aux différentes instances.

• **Une nette diminution des vols en cœur de nuit**

En 2025, 695 vols* (atterrissages et décollages) ont été comptabilisés entre minuit et 6 heures du matin (cœur de nuit) contre 954 sur l'année 2024, soit une baisse de 27 %. Concernant les vols commerciaux passagers, le volume a diminué de 587 en 2024 à 343 en 2025, soit une baisse de 42 %.

Au-delà de ce résultat global, le travail engagé par ATB avec les compagnies aériennes pour encadrer la programmation des vols passagers commerciaux de manière volontariste (pas de décollage programmé entre 23h01 et 05h59 et pas d'atterrissage programmé entre 23h31 et 05h59) a fait ses preuves pour les vols basculants**. Le nombre de ces vols a diminué de 43 % sur l'année 2025.

Pour le total des vols en cœur de nuit, 2025 affiche le meilleur résultat de ces 16 dernières années.

** Tous vols confondus : fret et poste, passagers commerciaux et vols divers.*

*** Vols basculants : tout type de vol prévu en dehors de la plage horaire minuit-6h00 et qui atterrit ou décolle de fait dans cette plage.*

• **Décarbonation de la plate-forme aéroportuaire : Obtention du Niveau ACA 4+**

ATB a obtenu la certification ACA niveau 4+ décernée par l'ACI Europe, qui place ATB parmi les leaders européens de la décarbonation.

C'est le résultat d'une démarche volontaire et proactive engagée depuis 2010 dans le cadre du programme Airport Carbon Accreditation (ACA).

Pour valider le niveau ACA 4+, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre :

- Réduction de 60 % des émissions internes de gaz à effet de serre depuis 2010, dont 30 % depuis 2019.
- Feuille de route net zéro, avec notamment l'utilisation d'une électricité 100 % renouvelable, la solarisation des parkings et l'électrification progressive de la flotte et des engins de piste.
- Plan de partenariat 2025-2029 signé avec les acteurs majeurs de l'aéroport (en 2025, Air France et SASCA ont signé ce plan de partenariat), ainsi qu'un plan d'action collaboratif avec le club des entreprises aéroportuaires « le club OZE – Objectif Zéro Émission ».

1.6. Activité de Recherche & Développement

ATB n'a pas exercé d'activité de recherche et développement en 2025.

2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)

2.1. Pulse 2030

Les bouleversements géopolitiques et économiques, les transformations du transport aérien, et les enjeux d'avenir pour les aéroports n'ont jamais été aussi forts. Le nouveau plan stratégique pour les 5 prochaines années, PULSE 2030, porte la vision d'être au meilleur niveau : une ambition de haute performance qui s'inscrit dans la durée, à la mesure et à la portée d'ATB d'ici 5 ans. L'objectif est de performer pour le court, le moyen et le long terme en s'adaptant à un monde qui évolue en permanence.

Cette ambition de performance se décline ainsi :

- Devenir l'aéroport préféré au cœur du grand Sud-Ouest et développer l'offre de voyages.
- Être attractif pour les compagnies aériennes et compétitif sur le marché aéroportuaire européen.
- Piloter la performance commerciale, opérationnelle et économique au plus près de chaque activité au sein de l'entreprise et pour gagner en compétitivité et en rentabilité.
- Maintenir un haut niveau de qualité dans les relations avec nos parties prenantes, ainsi que continuer d'être exemplaire pour incarner notre raison d'être et maîtriser les risques pour soutenir notre pérennité.

Avec le cadre posé par le contrat de régulation économique, ATB se donne pour objectifs de :

- Attirer plus de trafic en intensifiant l'action commerciale.
- Maximiser les revenus extra-aéronautiques en transformant le modèle commercial.
- Augmenter la compétitivité et la rentabilité en travaillant sur les OPEX.
- Faire des investissements un levier de performance économique.

2.2. Contrat de régulation économique

Aéroport Toulouse-Blagnac est le premier aéroport français à mettre en place un contrat de régulation économique sous le régime de la caisse aménagée.

Ce contrat, signé entre Aéroport Toulouse-Blagnac et le ministre chargé de l'aviation civile, qui débutera en mai 2026 et prendra fin en décembre 2030, donnera de la visibilité économique et financière à moyen terme à toutes les parties prenantes de la plateforme aéroportuaire.

La trajectoire des tarifs des redevances pour services publics aéroportuaires est attractive pour les compagnies aériennes, en particulier avec la baisse des tarifs de plus de 7 % en 2026 qui renforcera la compétitivité de l'aéroport toulousain.

Le programme d'investissement de plus de 160 millions d'euros sur la caisse aménagée sera orienté vers le renouvellement des installations et équipements pour être plus performant et rendre le service attendu par les passagers ; il portera également sur des opérations de décarbonation des activités.

Enfin, la stratégie des services aux clients vise à simplifier le parcours des passagers et à leur offrir du temps et du confort pour une expérience positive ; ainsi, une douzaine d'indicateurs de qualité de service permettra de suivre à la fois la satisfaction des passagers et la performance opérationnelle de l'exploitant aéroportuaire.

2.3. Trafic

Après un trafic 2025 en retrait, le trafic de 2026 amorcera une reprise portée par la croissance de l'offre lowcost compensant les réductions d'offre des compagnies legacy.

Il s'agit en particulier de la reprise de la ligne sur Orly par Transavia en lieu et place d'Air France, du développement de l'offre de Volotea avec un second avion basé et une évolution de l'offre positive d'easyJet. Cette dynamique de l'offre est à mettre en regard d'une demande qui est très influencée par le contexte international.

2.4. Activités commerciales

Les activités commerciales vont connaître de nouveaux changements en 2026, visant à renforcer l'offre et l'expérience client.

En 2026, l'aérogare côté ville va changer de configuration pour accueillir l'ouverture d'une pharmacie au niveau départ.

Les commerces de proximité seront transformés afin de renforcer l'expérience client, avec la généralisation des caisses automatiques et le renforcement des gammes de produits régionaux ainsi que des marques à forte notoriété.

La zone internationale bénéficiera de l'ouverture d'un nouveau commerce de proximité en zone sous douane, venant compléter l'offre existante, en attendant les grands travaux d'agrandissement prévus pour 2029.

La mise en marché de nouveaux produits tels que les abonnements coupe-file et salon sur notre plateforme e-commerce permettra de générer des revenus additionnels.

2.5. Activités immobilières / Diversification

Développement d'un nouveau hangar industriel pour la société AEROTEC & CONCEPT

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par ATB portant sur la construction et l'exploitation d'un bâtiment accueillant une activité industrielle aéronautique nécessitant un accès à la zone côté pistes, ATB a sélectionné le projet porté par la société AEROTEC & CONCEPT.

Déjà implantée sur la plateforme, La société AEROTEC & CONCEPT pourra ainsi étendre ses capacités industrielles afin de répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires. Le nouveau hangar industriel permettra notamment d'y effectuer la transformation d'aéronefs en bombardier d'eau pour la lutte contre les incendies de forêt et les interventions suite aux catastrophes naturelles.

Lancement d'un appel à projets pour la zone Blagnac 3

À la suite de différentes marques d'intérêt exprimées, ATB a décidé de lancer dans le courant de l'automne 2025 un appel à projet(s) visant à soutenir le développement économique et l'implantation d'activités industrielles aéronautiques, spatiales sur la zone Blagnac 3, d'une superficie totale de 28 hectares, située sur la commune de Blagnac, au nord des installations de l'aérogare.

Développement des activités photovoltaïques

L'année 2025 a vu se concrétiser la création de la société ATB POWER, conjointement détenue par Aéroport Toulouse-Blagnac (51 %) et la HoldCo Sun'Arc (49 %), elle-même détenue par la société Sun'R et par l'AREC Occitanie.

ATB POWER a vocation à développer et exploiter un site de production photovoltaïque qui sera implanté en zone côté piste. ATB POWER a déposé en fin d'année 2025 la demande de permis de construire de ce projet dont le potentiel devrait atteindre 55 MWc. Par ailleurs et afin de sécuriser les futures conditions de réalisation et d'exploitation des différentes centrales en zone côté piste, ATB POWER a obtenu les autorisations administratives afin de construire un site « démonstrateur » qui sera opérationnel dès 2026 et permettra de former les différents intervenants.

2.6. RSE

Déploiement de la stratégie RSE

ATB a consolidé sa stratégie RSE et défini 4 axes :

- Créer de la valeur partagée avec nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs en répondant aux besoins de déplacement avec l'exigence de durabilité ;
- Déployer une politique sociale responsable valorisant les compétences, le dialogue et le bien-être ;
- Accélérer la transition énergétique et améliorer notre empreinte environnementale ;
- Participer au développement économique et social des territoires en intégrant les attentes sociétales.

La feuille de route a été présentée en 2025 et se décline sur ces 4 thématiques sur la période 2025-2030 au service de l'accélération de notre transition écologique, sociale et sociétale.

3. Autres informations relatives à la société ATB

3.1. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

3.2. Distribution de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2024, 17 009 640 €, soit 114,93 € par action
- Exercice clos le 31 décembre 2023, 29 671 040 €, soit 200,48 € par action
- Exercice clos le 31 décembre 2022, pas de distribution

3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(en milliers d'euros)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de Factures concernées						
Montant Total des factures concernées TTC		-3	-1	1	-19	-22
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,03%
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
Nombre des factures exclues	265					
Montant des factures exclues	4 109					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois sauf délai légal plus favorable au fournisseur.					

Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de Factures concernées						
Montant Total des factures concernées TTC		1 040	719	559	423	2 741
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice		0,79%	0,55%	0,43%	0,32%	2,09%
(B) Factures exclues						
Nombre des factures exclues			171			
Montant des factures exclues			1 489			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel soit 30 jours net date de facture.					

3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 40 K€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 10 K€.

3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
1. situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (en K€)	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2. situation financière en fin d'exercice (en K€)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	84 773	125 186	148 105	153 452	154 121
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	16 299	39 132	44 260	46 906	44 713
c) Impôt sur les bénéfices	0	1 754	2 397	5 481	4 693
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	16 299	37 378	41 863	41 425	40 020
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	- 5 624	12 030	15 763	17 010	14 798
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	29 671	17 010
g) Participation des salariés	0	227	350	1 204	1 094
3. résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	110,13	252,55	282,86	279,90	270,41
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	- 38,00	81,29	106,51	114,93	99,99
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	114,93
4. personnel					
a) Nombre de salariés	301	284	282	286	292
b) Montant de la masse salariale (en K€)	11 240	13 194	15 765	16 016	16 747
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en K€)	5 385	7 782	9 388	9 045	9 548

Rapport sur le gouvernement d'entreprise



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. Modalités d'exercice de la direction générale ;
2. Liste des mandats et fonctions ;
3. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale ;
4. État des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital.

1. Modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition, concernant exclusivement les sociétés anonymes à Conseil d'Administration, est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons en Annexe 1, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société- commerciale par chaque mandataire social durant l'exercice.

3. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Aux termes de l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce, le présent rapport doit mentionner « les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. »

- Un contrat de développement a été conclu entre ATB POWER et la HOLD'CO SUN'AREC. Il a pour objet de décrire la nature des prestations de développement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées par la HOLD'CO SUN'AREC ainsi que les modalités de rémunération de celles-ci. Son impact financier sur les comptes d'ATB POWER 2025 est nul.
- Une convention de Gestion Administrative et Financière a été conclue entre ATB POWER et SUN'R Groupe. Son objet est de définir les modalités selon lesquelles SUN'R GROUPE apporte son assistance et met à disposition d'ATB POWER ses services en matière de gestion administrative et commerciale. Son impact financier sur les comptes d'ATB POWER 2025 est nul.
- Une convention d'avance en compte courant d'associés a été conclue entre ATB POWER et HOLD'CO SUN'AREC. Son objet est de définir les modalités de versement et remboursement des avances en compte courant consenties par les actionnaires au bénéfice d'ATB POWER. Son impact sur les comptes 2025 d'ATB POWER s'élève à 343 000 €.
- Une convention portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque en zone côté ville (« démonstrateur ») a été conclue entre ATB POWER et Eiffage Energie Système. Son impact financier sur les comptes 2025 est nul.

4. État des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Le Directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'Assemblée Générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du Conseil de Surveillance du 25 mars 2026, le Directoire a présenté ces documents et le rapport du Comité d'Audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2025 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, le trafic est en léger retrait avec 7,6 millions de passagers, soit un taux de reprise de 79 % par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 162 millions d'euros, en légère augmentation de 0,5 % par rapport à 2024.

Les coûts opérationnels avant amortissements s'élèvent à 110,5 millions d'euros contre 106 millions d'euros en 2024, en hausse de 4,2 % sous l'effet du renforcement du plan d'entretien et de la hausse des charges du personnel.

L'EBITDA de l'exercice s'élève à 51,3 millions d'euros et le résultat net est un bénéfice de 16,8 millions d'euros, en retrait de 2,2 millions d'euros par rapport à 2024.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du Directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les comptes consolidés.

Le Conseil de surveillance a relevé avec satisfaction que la performance réalisée s'inscrit dans une amélioration continue de l'expérience client. La qualité de service demeure un axe majeur : en 2025, l'enquête ASQ a de nouveau classé Aéroport Toulouse-Blagnac premier aéroport français et quatrième sur le panel européen de comparaison.

Le Conseil de Surveillance a pris acte cette année encore du bilan positif de l'activité aérienne en cœur de nuit, fruit d'un travail mené en étroite collaboration entre les équipes de l'Aéroport et les compagnies aériennes concernées, sur la base d'une programmation volontariste. Les mouvements en cœur de nuit ont baissé de 27 % par rapport à 2024.

En 2025, le Conseil de Surveillance a été tenu informé de l'avancement des travaux concernant le futur contrat de régulation économique qui permettra de donner de la visibilité sur la période 2026-2030 et de bénéficier du système de caisse aménagée.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, autorisé le Directoire à mettre en œuvre le plan stratégique 2026-2030 - PULSE 2030 - qui vise la recherche d'une performance durable, tout en s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité pour répondre aux enjeux des écosystèmes économiques et aux attentes des usagers.

Le Conseil de Surveillance est pleinement confiant dans la capacité de l'entreprise et de ses équipes à mettre en œuvre ce plan stratégique ambitieux, au service d'un développement raisonné et performant de la plateforme.

2025 États financiers consolidés IFRS



Sommaire

État de la situation financière	38	5.10. Emprunts et dettes financières	54
État du résultat global consolidé	39	5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	56
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	40	5.12. Engagements de retraite et assimilés	57
Tableau des flux de trésorerie	41	5.13. Provision pour risques et charges	59
Notes annexes aux comptes consolidés	42	5.14. Impôts courants et différés	60
1. Présentation du Groupe	42	5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants	60
2. Déclaration de conformité	42	5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	61
3. Base de préparation des états financiers consolidés	42	6. Information relative à l'état du résultat global consolidé	62
3.1. Référentiel IFRS	42	6.1. Ventilation des revenus	62
3.2. Estimations comptables	43	6.2. Services extérieurs	63
3.3. Méthodes de consolidation	43	6.3. Charges de personnel	63
3.4. Périmètre de consolidation	44	6.4. Impôts et taxes	64
4. Faits caractéristiques de l'exercice	45	6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	64
5. Information relative à l'état de situation financière consolidée	46	6.6. Autres produits et charges	64
5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	46	6.7. Coût de l'endettement financier	65
5.2. Immeubles de placement	49	6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt	66
5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement	50	7. Engagement hors bilan	68
5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence	50	7.1. Transactions avec les parties liées	68
5.5. Actifs financiers	51	7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales	68
5.6. Clients et comptes rattachés	52	7.3. Publicité des honoraires des CAC	68
5.7. Autres actifs courants et non-courants	52	8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2025	70
5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie	53		
5.9. Composition du capital et autres réserves	53		

État de la situation financière

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	5.1	1 462	1 062
Immobilisations corporelles	5.1	243 177	236 979
Immeubles de placement	5.2	40 563	43 878
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.4	4 366	4 281
Autres actifs financiers non courants	5.5	1 613	1 286
Autres actifs non courants	5.7	312	110
Impôts différés actifs	5.14	(0)	(0)
Actifs non courants		291 494	287 596
Clients et comptes rattachés	5.6	22 266	20 642
Autres créances courantes	5.7	48 606	48 795
Autres actifs financiers courants	5.5	777	598
Actifs d'impôts exigibles	5.14	970	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	57 051	67 421
Actifs courants		129 670	137 455
Total Actifs		421 164	425 052

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	5.9	148	148
Primes liées au capital	5.9		
Réserves consolidées et résultat net	5.9	108 897	109 128
Autres éléments de capitaux propres	5.9	(62)	(746)
Capitaux propres - part du Groupe		108 983	108 530
Intérêts minoritaires	5.9		
Capitaux propres		108 983	108 530
Emprunts et dettes financières à long terme	5.10	102 408	103 481
Provisions non courantes	5.13	74 224	69 498
Autres passifs non courants	5.15	25 055	27 741
Impôts différés passifs	5.14	15 098	14 690
Passifs non courants		216 786	215 410
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	19 682	18 834
Autres dettes courantes	5.15	32 934	37 663
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	42 780	41 493
Provisions courantes	5.13		
Passifs d'impôt exigible	5.14		3 121
Passifs courants		95 396	101 112
Total capitaux propres et passifs		421 164	425 052

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités ordinaires	6.1	161 856	160 976
Charges externes	6.2	(71 928)	(70 934)
Charges de personnel	6.3	(27 404)	(25 871)
Impôts et taxes	6.4	(9 017)	(8 811)
Dotations nettes aux amortissements	6.5	(28 409)	(27 822)
Dotations nettes aux provisions	6.5	(1 669)	(274)
Autres produits d'exploitation	6.6	928	760
Autres charges d'exploitation	6.6	(1 371)	(860)
Résultat opérationnel courant		22 986	27 164
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	778	(139)
Résultat opérationnel		23 764	27 025
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(3 912)	(5 430)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	1 392	2 848
Coût de l'endettement financier net		(2 521)	(2 582)
Autres produits financiers	6.7	196	189
Autres charges financières	6.7	(102)	(104)
Charge d'impôt	6.8	(5 228)	(6 427)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	670	848
Résultat net		16 779	18 948
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		528	(989)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente			
Éléments recyclables ultérieurement en résultat ⁽¹⁾		528	(989)
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		156	(38)
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat ⁽¹⁾		156	(38)
Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		684	(1 026)
Résultat global		17 463	17 922
Résultat net		16 779	18 948
Part des intérêts minoritaires			
Part du Groupe		16 779	18 948
Résultat global		17 463	17 922
Part des intérêts minoritaires			
Part du Groupe		17 463	17 922
Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net de base par action (en euros)		113	128

(1) Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt.

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées et résultat net	Autres éléments de capitaux propres		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
				Réserves de juste valeur	Gains et pertés actuariels			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
01/01/2024	148		119 851	359	(79)	120 279		120 279
Autres éléments du résultat global de la période				(989)	(38)	(1 026)		(1 026)
Résultat net de la période			18 948			18 948		18 948
Distribution de dividendes			(29 671)			(29 671)		(29 671)
Autres								
31/12/2024	148		109 128	(629)	(117)	108 530		108 530
01/01/2025	148		109 128	(629)	(117)	108 530		108 530
Autres éléments du résultat global de la période				528	156	684		684
Résultat net de la période			16 779			16 779		16 779
Distribution de dividendes			(17 010)			(17 010)		(17 010)
Autres								
31/12/2025	148		108 897	(101)	40	108 983		108 983

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2025	2024
Résultat net consolidé	16 779	18 948
Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(670)	(848)
Dotation nette aux amortissements & provisions	29 243	27 904
Résultat de cessions d'actifs non courants	(778)	139
Charge d'impôt	5 228	6 427
Coût de l'endettement net	2 464	2 494
Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants, intérêts et impôt	52 266	55 064
Variation du BFR lié à l'activité	(2 520)	(2 267)
Impôt payé	(9 149)	(3 475)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	40 597	49 323
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(34 004)	(21 704)
Acquisition des autres actifs financiers	(168)	
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 676	492
Produits des cessions des autres actifs		
Dividendes reçus	451	
Remboursement des avances et prêts consentis		
Autres mouvements de trésorerie	(362)	(0)
Intérêts nets perçus		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(32 406)	(21 212)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	26 876	-
Remboursement d'emprunts à long terme	(25 722)	(25 366)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(17 010)	(29 671)
Remboursement des autres dettes financières	(1 134)	(1 151)
Autres mouvements de trésorerie	547	1 342
Coût de l'endettement net payé	(2 118)	(2 315)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(18 561)	(57 161)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(10 370)	(29 050)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (1)	67 421	96 471
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (2)	57 051	67 421
(1) dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	13 030	11 638
(2) dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	13 646	13 030

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'Etat français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2025 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm.

3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le Directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 lors de sa séance du 18 février 2026. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2026.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2025 et couvrent une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2024.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2025, applicables à compter de 2025 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2025.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2025.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2025 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. Les amendements à IAS 21 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

L'entrée en vigueur de « Pilier 2 » (régime d'imposition minimal sur les bénéfices pour les grandes entreprises multinationales) n'a pas d'incidence sur le Groupe.

3.2. Estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- La durée d'amortissements des immobilisations corporelles (cf. 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles),
- Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. 5.11. Engagements de retraite et assimilés),
- Les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. 5.12. Provision pour risques et charges),
- Les provisions pour risques et charges (cf. 5.12. Provision pour risques et charges),
- Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	SIREN	% intérêts	% contrôle	Méthode de consolidation
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	Mère	Mère	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI)	904 638 608	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1 (ATB ENR1)	922 477 351	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac SD (ATB SD)	922 477 401	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Xpérience (ATB XP)	982 467 987	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Franczal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

3.4.1. Détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui porte une activité d'immobilier industriel depuis 2015, avec principalement la location de hangars de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Le premier hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

ATBDI : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier, filiale créée en octobre 2021 dont l'objet est de participer au développement de projets immobiliers sur la concession.

ATB SD : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac SD, filiale à 100 % d'ATBDI créée en décembre 2022 dont l'objet est de porter le projet de rachat d'un ensemble immobilier industriel. Un changement de nom a été effectué au cours de l'exercice 2025.

ATB ENR1 : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2022 pour assurer le développement de système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.

ATB XP : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Xpérience, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2023 pour assurer le développement des projets d'événementiel. Un changement de nom a été effectué au cours de l'exercice 2025.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Franczal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Franczal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'Etat en juin 2014.

4. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par :

- Le recul du trafic aérien 2025 de 2,8 % pour atteindre 7,6 millions de passagers, soit 79,4 % du trafic 2019 principalement sous l'effet de la fermeture de la base easyJet et de la restructuration de l'offre Air France. Cette évolution est observée sur l'ensemble des faisceaux avec une diminution cependant moins prononcée pour les vols nationaux ;
- La légère augmentation du chiffre d'affaires de + 0,5 % à 154 121 k€ dont 47 235 k€ de redevances aéronautiques corrélées au trafic en baisse de 2,2 %, 70 359 k€ de revenus extra-aéronautiques comparables à ceux de 2024 et 36 527 k€ de revenus liés à la T2S ;
- La mise en service de la centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le parking P5. La couverture photovoltaïque de cet espace de stationnement de plus de 31 000 m² constitue une étape majeure dans la stratégie de décarbonation de l'aéroport ;
- La mise en service de la centrale photovoltaïque à injection sur le parking P6. Un contrat de complément de rémunération a été signé avec EDF OA qui permet de garantir pendant 20 ans le tarif CRE à 101.69€ ;
- La création de la filiale ATB Power en partenariat avec la société Sun'R et l'Agence Régionale Energie Climat Occitanie, qui est présidée et contrôlée par ATB. Son objet est la création d'une centrale photovoltaïque au sol côté piste. Une avance en compte courant de 357 k€ a été versée ;
- La tenue d'un contrôle DGCCRF, toujours en cours, sur les délais de paiement.

5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

	Durées
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
Gros œuvre	46 ans
Clos couvert	40 à 46 ans
Second œuvre	10 à 20 ans
Lot technique	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, faisant suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il convient de se référer au paragraphe V-3 – Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	Immo. incorporelles	Terrains	Constructions sur sol d'autrui	Installations techniques/ outillage	Autres	Immo. en cours	Droits d'utilisation	TOTAL
Valeur brute								
Au 31 décembre 2024	9 008	3 440	502 678	30 450	11 702	25 930	13 288	596 496
Acquisitions	88		561	403	354	26 939		28 345
Mises en service	885		26 834	3 653	29	(31 405)		(5)
Mises au rebut/ Cessions	(31)		(5 149)	(410)	(152)			(5 742)
Subventions reçues								
Au 31 décembre 2025	9 950	3 440	524 923	34 096	11 933	21 464	13 288	619 093
Amortissements/pertes de valeur								
Au 31 décembre 2024	(7 945)	(843)	(314 022)	(20 188)	(7 983)		(7 472)	(358 454)
Amortissements	(573)	(94)	(16 757)	(2 165)	(1 137)		(509)	(21 234)
Pertes de valeur			390					390
Mises au rebut/Cessions	31		4 251	410	152			4 844
Au 31 décembre 2025	(8 487)	(937)	(326 138)	(21 943)	(8 968)		(7 981)	(374 454)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2024	1 062	2 597	188 656	10 262	3 719	25 930	5 816	238 042
Au 31 décembre 2025	1 462	2 503	198 785	12 153	2 965	21 464	5 307	244 639

5.1.1. Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 28 345 k€ pour l'exercice 2025. Les plus significatives concernent :

- le remplacement du système de contrôle d'accès sûreté pour 1 978 k€ ;
- l'achat de wagonnets pour le système de tri bagages pour 1 870 k€ ;
- la réfection des enrobés des parkings P5 et P6 pour 1 384 k€ ;
- la rénovation de la gare de fret pour 891 k€ ;
- le renouvellement des mâts d'éclairage des parkings des avions pour 875 k€ ;
- le remplacement des câbles d'alimentation des équipements des pistes et taxiways pour 795 k€ ;
- le renouvellement des mâts d'éclairage des parkings des avions pour 765 k€ ;
- la sécurisation du poste d'accès routier avec inspection filtrage pour 736 k€ ;
- le déplacement du poste à haute tension B24 pour 712 k€ ;
- la réfection de l'étanchéité de la terrasse du Hall B pour 546 k€.

Les immobilisations en cours mises en service en 2025 s'établissent à 31 405 k€ avec principalement :

- l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking P6 pour 8 442 k€ ;
- l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking P5 pour 7 061 k€ ;
- la mise au standard 3 du système de traitement des bagages en soute pour 3 713 k€ ;
- la réfection des enrobés des parkings P5 et P6 pour 2 796 k€ ;
- l'achat de wagonnets pour le système de tri bagages pour 2 393 k€ ;
- le remplacement du système de traitement d'air terminal dans le hall C pour 1 330 k€ ;
- le lancement de la plateforme e-commerce pour la vente de services en ligne pour 654 k€ ;
- le remplacement du groupe froid et de la tour aérofrigorante du bâtiment 7 pour 622 k€ ;
- le remplacement des portes anti-retour dans l'aérogare pour 510 k€.

5.1.2. Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées sur l'exercice sur une valeur brute de 5 742 k€ et une valeur nette de 926 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs à :

- l'aménagement de la mezzanine du Hall C pour 295 k€ ;
- la réfection des enrobés du parking P6 pour 281 k € ;
- la réfection des enrobés du parking P5 pour 197 k €.

5.1.3. Subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2025, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 2 604 k€.

5.1.4. Contrats de location IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1er janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur, hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement assimilés à des contrats de location simple, en application d'IAS 17, en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liées à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location-financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- L'actif sous-jacent est de faible valeur ; le seuil retenu pour cette catégorie est une valeur à neuf de 5 k€.
- La durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Dette liée aux contrats de location (cf note 5.10.4 - Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations techniques	Matériel de transport	Matériel informatique	Total
Valeur nette au 31/12/2024	5 328	397	90	5 816
Investissements	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	(248)	(230)	(31)	(509)
Valeur nette au 31/12/2025	5 081	167	60	5 307
Valeur brute	9 831	2 642	815	13 288
Cumul des amortissements et dépréciations	(4 750)	(2 475)	(755)	(7 981)

5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers. Il convient de se référer au paragraphe V-3 – Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Constructions sur sol d'autrui	Immo. en cours	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2024	66 847	-	66 847
Acquisitions	168	-	168
Mises en service	(21)	-	(21)
Mises au rebut/Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2025	66 994	-	66 994
Amortissements/pertes de valeur			
Au 31 décembre 2024	(22 970)	-	(22 970)
Amortissements	(3 462)	-	(3 462)
Pertes de valeur	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2025	(26 431)	-	(26 431)
Valeur nette			
Au 31 décembre 2024	43 878	-	43 878
Au 31 décembre 2025	40 563	-	40 563

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification.

5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur surviennent.

Les tests de dépréciation sont réalisés pour chaque actif identifiable ou à défaut au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe à savoir le périmètre de la concession aéroportuaire et les activités de diversification de développement immobilier.

Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La valeur recouvrable est estimée avant service de la dette au coût moyen pondéré du capital sur la base des flux de trésorerie revus pour tenir compte de l'ensemble des éléments connus à date.

Les situations conjuguées de la chute du trafic aérien consécutive à la crise sanitaire et des résultats dégagés par les sociétés du Groupe notamment affectés par la baisse des revenus aéronautiques et extra-aéronautiques, constituent un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur les UGT du Groupe ATB ainsi que sur certains actifs pris individuellement et n'ont pas conduit à la constatation de dépréciation au cours de l'exercice.

Une dépréciation d'immobilisation de 682 k€ a été constatée sur l'exercice 2021 au titre de locaux construits par ATB à destination de clients qui, dans le contexte de trafic pendant la période COVID, ont renoncé à leur occupation. Les actifs ont été dépréciés à hauteur des amortissements qui auraient été pratiqués jusqu'en 2025 puis la dépréciation reprise linéairement au rythme des amortissements.

En 2025, ces locaux ont été réaménagés dans le cadre des travaux de la mezzanine du Hall C. La dépréciation restante a été reprise en totalité pour 390 k€.

5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2025 s'élève à 4 366 k€.

5.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les prêts et créances au coût amorti,
- la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat, ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments financiers dérivés actifs	77	111
Prêts et créances nets	2 313	1 772
Dépôts à terme	-	-
Total	2 390	1 883
	dont courant	598
	dont non courant	1 285

Au 31 décembre 2025, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

5.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	21 513	20 630
Clients douteux	1 489	187
Cumul des dépréciations	(736)	(175)
Total	22 266	20 642

Le montant des provisions au 31 décembre 2025 est de 736 k€ contre 175 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2025 effectués au début de l'exercice 2026 sont conformes aux délais de règlement usuels.

5.7. Autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés	380	1 176
Créances sociales	5	19
Créances fiscales	3 409	4 105
Créance relative à la T2S	41 861	40 929
Débiteurs divers	249	149
Charges constatées d'avances	3 015	2 526
Total	48 918	48 904
	dont courant	48 606
	dont non courant	312
		110

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

5.7.1. Créance relative à la taxe de sûreté et sécurité

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe sur le transport aérien de passagers - tarif de sûreté et sécurité (T2S) - ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2025, les charges engagées sont supérieures aux versements perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 41 861 k€ contre 40 929 k€ au 31 décembre 2024.

Dans le but de soutenir les exploitants d'aéroports touchés par la crise du Covid-19, des avances ont été versées par l'Etat au titre des dépenses de sûreté-sécurité sur la période 2020-2022. Le montant global des avances s'élève à 27 721 k€ à fin 2025 après remboursement de 2 131 k€ (cf. note 5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants).

5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à terme	29 600	39 000
Disponibilités	27 451	28 421
Total	57 051	67 421

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 13 646 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

5.9. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31/12/2025	31/12/2024
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	16 779	18 948
Résultat de base par action (en euros)	113	128
Résultat dilué par action (en euros)	113	128

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission, ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Réserves de la société mère ATB	50 873	50 873
Réserve légale	15	15
Réserves réglementées	35	35
Autres réserves	50 823	50 823
Réserves consolidées	41 245	39 306
Résultat net part du Groupe	16 779	18 948
Total	108 897	109 128

5.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

5.10.1. Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	100 423	99 652
Dettes liées aux contrats de location	269	1 367
Dettes financières diverses	1 207	1 207
Instruments financiers dérivés actif	(77)	(111)
Instruments financiers dérivés passif	509	1 255
Endettement financier net à long terme	102 331	103 370
Emprunts auprès des établissements de crédit	26 051	25 251
Dettes liées aux contrats de location	1 102	1 138
Dettes financières diverses	1 447	1 324
Dettes TNSA	13 362	12 938
Intérêts courus non échus	818	843
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(43 405)	(54 390)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(13 646)	(13 030)
Endettement financier net à court terme	(14 271)	(25 928)
Endettement financier net global	88 059	77 442

5.10.2. Emprunts auprès des établissements de crédits

En 2016, le Groupe a contracté un emprunt à taux fixe de 102 300 k€ sur une durée de 14 ans et 2 mois. Cet emprunt a été souscrit afin de financer le plan d'investissement 2016-2020.

En 2021, une tranche supplémentaire de 30 000 k€ a été ajoutée afin de financer le programme d'investissement 2021-2022.

En 2023, deux nouvelles tranches ont été mises en place :

- La première pour refinancer 69 759 k€ de capital restant dû de l'une des deux tranches du prêt de 2016 (39 759 k€) et de la tranche 2021 (30 000 k€),
- La seconde pour financer le programme d'investissement 2023-2027, pour un montant de 75 000 k€.

L'ensemble de ce nouveau financement, soit 144 759 k€, a été souscrit à taux variable (EURIBOR 3 mois), assorti d'une marge (cf.23 5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture) indexée à des critères environnementaux et sociaux.

Cet emprunt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé notamment dans le cas où les covenants financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte ses engagements.

Au cours de l'exercice 2025, des tirages pour un montant de 18 684 k€ ont été effectués sur la tranche E.

Entre 2015 et 2025, le Groupe a souscrit plusieurs emprunts à taux fixe et à taux variable au titre de ses activités de diversification pour un montant total de 55 992 k€. Au cours de l'exercice 2025, le financement d'ATB ENR1 pour la construction de la centrale photovoltaïque sur le parc P6 a été intégralement débloqué pour un montant de 8 912 k€.

5.10.3. Dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 284 k€ en 2025, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 13 362 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est versée sur un compte bancaire individualisé pour un montant de 13 646 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 654 k€.

5.10.4. Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2024				
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 102	1 369		2 471
Charges financières	86	45		130
Valeur actuelle nette de la dette	1 016	1 325		2 340
Au 31 décembre 2025				
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 102	267		1 369
Charges financières	40	4		45
Valeur actuelle nette de la dette	1 062	263		1 324

5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a signé 2 contrats de couvertures afin de couvrir l'emprunt de 8 192 k€ lié au financement d'ATB ENR1 pour la construction de la centrale photovoltaïque sur le parc P6.

La juste valeur de ces instruments s'établit à – 432 k€ au 31 décembre 2025 contre – 1 144 k€ au 31 décembre 2024. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Au cours de l'exercice 2025, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres, s'élève à 711 k€ avant effet d'impôt.

5.12. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel ;
- et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note 6.3. Charges de personnel.

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuair indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Depuis le 1er janvier 2021 et conformément à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19, le Groupe étale l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, i.e. sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond et non à compter de sa date d'embauche.

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses de calcul	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 3,6 % à 0 %
Age de départ en retraite	65 ans pour les cadres
	65 ans pour les non cadres
Table de survie	TH 19-21
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %
Taux d'actualisation	3,75 %

Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Hypothèse basse	Impact sur l'engagement	Hypothèse haute	Impact sur l'engagement
Taux d'actualisation -/+ 0,5 %	3,25 %	126	4,25 %	(118)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2025 est de 13,6 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dette actuarielle
Au 31 décembre 2023	3 202
Droits acquis au cours de l'exercice	217
Droits des services passés	
Prestations versées	(446)
Charge d'intérêt	103
Écarts actuariels de la période	52
Au 31 décembre 2024	3 128
Droits acquis au cours de l'exercice	223
Droits des services passés	
Liquidation de régime	
Prestations versées	(207)
Charge d'intérêt	101
Écarts actuariels de la période	(211)
Au 31 décembre 2025	3 034

La perte de 211 k€ au titre des écarts actuariels de la période est due aux facteurs suivants :

- Gain dû à l'expérience :	39 k€
- Perte dû aux changements des hypothèses démographiques :	57 k€
- Perte dû aux changements des hypothèses financières :	193 k€

5.13. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'Etat, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe sur le transport aérien de passagers – tarif de sûreté et sécurité, prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Passifs sociaux	Provision pour fin de concession	Total
Au 31 décembre 2024	479	3 128	65 891	69 498
Augmentation / Dotation	1 107	114	3 713	4 933
Diminution / Reprise				
Utilisation		(207)		(207)
Au 31 décembre 2025	1 585	3 034	69 605	74 224
dont courant				
dont non courant				74 224

Au 31 décembre 2025, les provisions pour litiges concernent quatre litiges sociaux ainsi qu'une provision pour risque en lien avec le contrôle de la DGCCRF ayant eu lieu en 2025. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnité pour fin de carrière (cf. note V12 Engagements de retraite et assimilés).

La provision pour fin de concession s'élève à 69 605 k€ au 31 décembre 2025 et couvre le risque relatif au transfert à l'Etat sans contrepartie des immobilisations en fin de concession.

5.14. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	Impact résultat	Impact capitaux propres	31/12/2024
Engagements sociaux	(771)	(30)	54	(796)
Instruments financiers dérivés	(112)		184	(295)
Caducité et provisions associées	12 622	92		12 531
Subventions d'investissement	1 606	(46)		1 652
Contrats de location	1 044	139		905
Déficit fiscal reportable	(0)	(108)		107
Plus-value à court-terme	189	(27)		216
Capitalisation des frais financiers	715	127		588
Autres	(195)	24		(219)
Impôts différés	15 098	169	237	14 689

Au 31 décembre 2025, l'impôt exigible est un actif de 970 k€ contre un passif de 3 121 k€ pour l'exercice précédent.

5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants

Les fournisseurs et autres passifs courants et non-courants se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Avances non courantes reçues	27 721	29 852
Fournisseurs et comptes rattachés	19 682	18 834
Dettes sur immobilisations	7 954	14 389
Avances et acomptes reçus	4	160
Personnel	5 891	5 529
Organismes sociaux	4 092	3 806
Dettes fiscales diverses	6 249	5 410
Autres dettes	292	187
Produits constatés d'avance	8 451	8 183
Total	80 337	86 350

Le montant global des avances versées par l'Etat au titre des dépenses de sûreté-sécurité, encadrées par la loi de finances pour 2021 dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du Covid-19, s'élève à 27 721 k€ au 31 décembre 2025.

5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	Classification selon IFRS 9				31/12/2025				
	Actifs/ passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/ passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (*)	Niveau 3 (*)
Titres de participation non cotés		X							
Instruments financiers dérivés				X	77	77		77	
Prêts et créances financières	X				2 313	2 313		2 313	
Titres de créances négociables		X							
Dépôts à terme			X						
Trésorerie			X		27 451	27 451	27 451		
Équivalents de trésorerie			X		29 600	29 600	29 600		
Total des actifs financiers					59 441	59 441	57 051	2 390	
Emprunts bancaires	X				126 474	126 474		126 474	
Autres emprunts et dettes assimilées	X				17 387	17 387		17 387	
Intérêts sur emprunts	X				818	818		818	
Instruments financiers dérivés				X	509	509		509	
Total des passifs financiers					145 187	145 187		145 187	

(en milliers d'euros)	0 pt	Classification selon IFRS 9				31/12/2025				
		Actifs disponibles à la vente	Actifs/ passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (*)	Niveau 3 (*)	
Titres de participation non cotés		X								
Instruments financiers dérivés				X	111	111		111		
Prêts et créances financières	X				1 772	1 772		1 772		
Titres de créances négociables		X								
Dépôts à terme			X							
Trésorerie			X		28 421	28 421	28 421			
Équivalents de trésorerie			X		39 000	39 000	39 000			
Total des actifs financiers					69 304	69 304	67 421	1 883		
Emprunts bancaires	X				124 904	124 904		124 904		
Autres emprunts et dettes assimilées	X				17 974	17 974		17 974		
Intérêts sur emprunts	X				843	843		843		
Instruments financiers dérivés				X	1 255	1 255		1 255		
Total des passifs financiers					144 975	144 975		144 975		

* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs ;

* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement ;

* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

6.1. Ventilation des revenus

Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'Autorité de Régulation des Transports.

Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès ainsi que des activités de diversification immobilière hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « Tarif sûreté et sécurité », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe sur le transport aérien de passagers prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Redevances services publics aéroportuaires	47 235	48 275
Revenus extra-aéronautiques	78 094	78 422
Tarif sûreté et sécurité	36 527	34 279
Total	161 856	160 976

6.2. Services extérieurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Energie	(2 756)	(3 356)
Plan d'entretien	(8 272)	(7 316)
Sous-traitance sureté et sécurité	(26 025)	(25 597)
Autre sous-traitance	(14 640)	(14 930)
Personnel mis à disposition et intérim	(1 047)	(1 314)
Autres charges	(19 189)	(18 421)
Total	(71 928)	(70 934)

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Location de licences	250	528		778
Autres contrats de location simple	15	49		64
Total	265	577		842

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements minimaux	Loyers conditionnels	Revenus des sous-locations	Total
Location de licences	778			778
Autres contrats de location simple	64			64
Total	842			842

6.3. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	(16 747)	(15 982)
Charges sociales	(8 321)	(7 890)
Participation et intéressement	(2 321)	(2 227)
Dotation/reprise nette des engagements sociaux	(15)	229
Total	(27 404)	(25 871)

L'effectif équivalent temps plein moyen en 2025 est de 283 personnes contre 278 personnes en 2024.

6.4. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Taxes foncières	(6 410)	(6 441)
Contribution économique territoriale	(1 398)	(1 219)
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 074)	(1 022)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(110)	(103)
Autres impôts et taxes	(25)	(26)
Total	(9 017)	(8 811)

6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Amortissements des immobilisations	(24 696)	(23 548)
Dotations nettes sur provision fin de concession	(3 713)	(4 274)
Créances clients	(562)	95
Risques et charges	(1 107)	(369)
Total	(30 078)	(28 096)

6.6. Autres produits et charges

Le Groupe bénéficie d'une subvention publique liée au résultat. En application de la norme IAS20 relative à la comptabilisation des subventions publiques, cette subvention est reconnue en produits, sur une base systématique et rationnelle, sur les périodes au cours desquelles sont comptabilisés en charges les coûts que celle-ci a pour objet de compenser (principalement des charges de personnel).

Les autres produits opérationnels nets, courants et non courants, s'élèvent à 335 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est une charge nette de 443 k€ et se décompose comme suit :

- 928 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 283 k€ et 429 k€ d'indemnités d'assurance sur divers sinistres ; par ailleurs, un produit de 215 k€ a été comptabilisé au titre d'une subvention publique européenne obtenue dans le cadre de la participation au projet Stargate, visant à accélérer la décarbonation du transport aérien ;
- 1 371 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment des intérêts dus sur les avances de l'Etat au titre des dépenses de sûreté-sécurité pour 1 004 k€ ainsi que de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la sûreté et sécurité de diverses charges de gestion pour 250 k€ ;

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est un produit net de 778 k€ constituée principalement par 1 088 k€ d'indemnité d'assurance perçue dans le cadre du sinistre de la toiture du hall D minorée de la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut pour 926 k€.

6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la méthode la même méthode.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(3 620)	(5 767)
Résultat des dérivés de taux	(293)	336
Coût de l'endettement financier brut	(3 912)	(5 430)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 392	2 848
Coût de l'endettement financier net	(2 521)	(2 582)
Autres charges financières	(102)	(104)
Autres produits financiers	196	189
Charges financières nettes	(2 427)	(2 498)

6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1er janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge nette d'impôt du Groupe s'établit à 5 228 k€ dont une charge nette d'impôt différé pour 169 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

6.8.1. Preuve d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Résultat après impôt	16 779	18 948
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	670	848
Charge d'impôt sur les résultats	(5 228)	(6 427)
Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence	21 337	24 527
Taux théorique d'impôt en vigueur	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	5 511	6 335
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Charges non déductibles et produits non imposables	(37)	(0)
Crédits & réductions d'impôts	(120)	(118)
Autres	(126)	210
Charge réelle d'impôt sur les résultats	5 228	6 427

7. Engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	10 404	7 491
Caution solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	3 405	4 064
Hypothèque de premier rang conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBDH portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	11 169	12 327
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	4 275	4 726
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	13 283	14 567
Engagements donnés	42 537	43 175
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	2 543	2 686
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	464	537
Tranche E de l'avenant n° 2 à la convention de crédit en date du 28/07/16, modifié par l'avenant numéro 1 en date du 30/11/21	56 316	75 000
Financement ATB ENR1		8 192
Financement ATB SD	5 400	
Engagements reçus	64 723	86 415

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- Contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1^{er} janvier 2015, l'Etat a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an ;
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers ;
- Baux civils entre ATBD2i et Sabena Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail ;
- Bail en l'état futur d'achèvement entre ATBD2i et Barry Control prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation d'un ensemble immobilier. Ces derniers font l'objet d'une convention de cession de créances dans le cadre de l'emprunt ATBD2i ;
- Bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minima garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

7.1. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination. Une seconde convention de subordination a été conclue avec SETFA le 21 juillet 2021 dans le cadre de son nouveau financement.

Au cours de l'exercice 2025, les membres du Directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 1 005 k€.

7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i, ATBDH, ATBDI, ATB ENR1, ATB SD et ATB XP. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les commissaires aux comptes est de 98 k€ en 2025.

8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 425 rue Jean Rostand - 31670 LABEGE
Capital de 4 196 204 euros - RCS Toulouse 780 138 715

À l'assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Aéroport Toulouse-Blagnac et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes consolidés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Labège, date de la signature numérique

Signé par :

A7B9EBD760BA4E2...

Hervé KERNEIS

Associé

